

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2983

présenté par

M. Lamirault, M. Marcangeli, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Mesnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 DECIES, insérer l'article suivant:**

- I. – Pour une durée de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi, une expérimentation est mise en place dans les territoires volontaires afin de permettre l'utilisation des technologies permettant de remplacer l'utilisation de gaz naturel par l'utilisation d'énergies renouvelable pour produire de l'azote sur les sites des exploitations agricoles.
- II. – Un décret pris en Conseil d'État détermine les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.
- III. – Les chambres régionales et départementales d'agriculture recense les porteurs de projets et font le suivi de cette expérimentation.
- IV. – Au plus tard six mois avant la fin de l'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un bilan qui porte notamment sur l'opportunité de la généralisation à l'échelle nationale de cette expérimentation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'ouvrir, par la loi, une période d'expérimentation de trois ans sur la production d'azote à la ferme, grâce aux énergies renouvelables. En effet, différents procédés permettent d'ores et déjà de créer de l'azote à partir d'énergies renouvelables. Pour ceux-là, cette période permettrait de développer ces procédés à une plus large échelle. D'autres procédés présentent des potentiels très intéressants et sont aujourd'hui à l'étude, par exemple la création d'azote par le biais du photovoltaïque (actuellement en expérimentation, entre autres, en Espagne ou aux Etats-Unis), cette technique devant permettre de créer de l'azote de façon nettement plus sobre énergétiquement, et sans rejet de gaz à effets de serre. Pour rappel, la production d'azote est aujourd'hui le secteur le plus producteur d'émissions de gaz à effets de serre dans le monde agricole. Les techniques qui permettent de créer de l'azote grâce aux énergies renouvelables permettraient ainsi de réduire l'emprunte carbone du monde agricole et de produire localement ces fertilisants sur son lieu même de consommation, limitant de fait les émissions de GES également liées au transport des engrais. Cette période d'expérimentation de trois ans valoriserait donc les circuits courts et la production locale.